

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 92 du 24 novembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ARRÊTÉ N° 1341-2023/ARM/DPMM/SRM/OFF

fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine sur demande et au choix.

Du 20 novembre 2023

ARRÊTÉ N° 1341-2023/ARM/DPMM/SRM/OFF fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine sur demande et au choix.

Du 20 novembre 2023

NOR A R M B 2 3 0 2 4 9 5 A

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1er janvier 2024.

➤ [Arrêté n° 568-2021/ARM/DPMM/SRM/OFF du 31 août 2021 fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine par concours à l'École militaire de la flotte.](#)

➤ [Arrêté n° 542-2021/ARM/DPMM/SRM/OFF du 31 août 2021 fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine sur demande et au choix.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [220.2.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense – Partie réglementaire 4. Le personnel militaire, Livre premier ;

Vu le décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des officiers de marine et officiers spécialisés de la marine (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20) ;

Vu [l'arrêté du 31 mars 2009 modifié, fixant la liste des brevets ouvrant l'accès aux échelles de solde n° 3 et n° 4 au personnel non officier de la marine nationale et les conditions requises pour leur obtention](#),

Arrête :

Art. 1er. Le présent arrêté a pour objet de lister, en application des a) et b) du point 1 de l'article 5, chapitre II du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, les brevets et qualifications militaires que doit détenir le personnel non officier pour l'admission sur demande et au choix aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine : spécialistes et experts.

Art. 2. Pour prétendre à la sélection au 1^{er} créneau (OSM CHOIX : spécialistes - 1^a) de l'article 5 du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, les officiers marins doivent être âgés de trente-sept ans au plus, avoir accompli au moins six ans de service militaire effectif dans la Marine, être titulaires depuis deux ans de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n°4 et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre des Armées.

Art. 3. Pour prétendre à la sélection au 2nd créneau (OSM CHOIX : experts - 1^b) de l'article 5 du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, les officiers marins de carrière doivent être âgés de trente-sept ans et un jour au moins et de quarante-neuf au plus, être titulaires depuis six ans de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre des Armées.

Art. 4. La liste des brevets et certificats militaires exigés pour candidater au recrutement sur demande et au choix aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine : spécialistes et experts, est ainsi arrêtée :

SPECIALITÉS	BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS : BREVETS SUPÉRIEUR OU CERTIFICAT, AVEC LE CAS ÉCHÉANT, L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
	BS détecteur. ⁽¹⁾ BS détecteur anti-sous-marins. ⁽¹⁾ BS électronicien d'armes. ⁽¹⁾ BS mécanicien d'armes. BS missilier artillerie. ⁽¹⁾ BS missilier armes sous-marines. ⁽¹⁾ BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique

Armes-équipements (ARMEQ)	(COPSGE) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; BS opérations sur sous-marin titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : — chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (C CHEFCOSNA) ; — chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C CHEFCOSFE) ; — chef de central opérations de sous-marins nucléaires d'attaque (CCHEFCOSOUMSNA) ; — chef de central opérations sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (CCHEFCO M51) ; — analyste en guerre acoustique (CANALBRUIT). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants : — technicien supérieur systèmes d'armes de dissuasion des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type « le Triomphant » version M51 (CSADSUP M51) ; — conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CSINELETRI) ; — qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) ;⁽¹⁾ — qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ; — qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ; — qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémesures (CQUALBEMTEL). BS détecteur ⁽¹⁾, BS électronicien d'armes ⁽¹⁾, BS détecteur anti-sous-marins ⁽¹⁾, BS mécanicien d'armes ou BS opérations ou BS opérations sur sous-marin titulaire du BM suivant : électronicien (ÉLECTRO). BM expert en technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS). BM hydraulique (HYDRAU). BM systèmes d'armes missiles sol-air (SAM) branche TARTAR ou SAAM-PAAMS. BM systèmes de direction de combat (SDC). BM mécanicien d'armes (ARMES) ; BM systèmes d'armes de dissuasion (SAD) ; BM système inertiel de navigation (SIN) ; BM acoustique et vibrations (ACOUVIB) ; BM opérations aéro/maritimes (OPS/AM).
Contrôleur de circulation aérienne / Contrôle (CCA / CTL).	BS contrôleur d'aéronautique : détenir la qualification MCONTSUVIS et avoir suivi le stage chef CONTA.

Contrôleur de circulation aérienne et infrastructures aéroportuaires (CCA / CAI).	BS contrôleur d'aéronautique.
Contrôleur d'opérations aériennes (COA).	BS de toutes spécialités aéronautiques. BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA). BS opérations aéromaritime PMISS BS détecteur ⁽¹⁾ ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).
Électricité (ELECT).-	BS électrotechnicien. BS électromécanicien sur sous-marin, branche ELECT (EMSOU/ELECT). BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : — électronicien (ELECTRO) ; — automatismes, puissance, « électrique-navires » (AUTOPELEC). BS spécialiste d'atelier naval branche ELESY. BM chef de service navire sur petit bâtiment (COMENERG). BM automatismes/puissance électrique (AUTOPELEC) BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO) titulaire de l'un des certificats suivants : — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C QAPROSNA) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C QAPROSFE) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C QAPROSNE). BM atomicien de spécialité électricien titulaire de la mention : maître adjoint chaufferie, machine ou usine électrique sur porte-avions nucléaire (MADJ ATO PAN).
Officier sport (EPMS).	BS sport. BS entraînement physique militaire et sportif.

Energie - Propulsion – Nucléaire (EPNUC).	BS des spécialités électromécanicien sur sous-marin, électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque (CQAPROSNA) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (CQAPROSFE) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C QAPROSLE) ; — chimiste nucléaire de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C CHIMI TRI) ; — chimiste nucléaire de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C CHIMI SNA) ; — chimiste nucléaire de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C CHIMI SFE) ; — instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C INSTRUTRI) ; — instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C INSTRUSNA) ; — instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque de type Suffren » (C INSTRU SFE) ; — instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; — instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ; — rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; — rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; — spécialiste de la propulsion sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C CHEFPROTRI) ; — spécialiste de production et de la distribution sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C CHEFELECTRI). BS atomicien. BS maîtrise des risques nucléaires (MRN). BS atomicien de propulsion navale (APN). BM radioprotection (RADIOPROT). BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO) titulaire de l'un des certificats suivants : — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C QUAPROSNA) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C QUAPROSFE) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C QUAPROSLE). BM atomicien de toutes spécialités titulaire de la mention maître adjoint chaufferie, machine ou usine électrique sur porte-avions nucléaire (MADJ ATO PAN).
--	--

Finances, logistique et ressources humaines (FILORH).	BS agent postal. ⁽¹⁾ BS assistant de commandement. ⁽¹⁾ BS assistant de foyer. ⁽¹⁾ BS commis aux vivres. ⁽¹⁾ BS cuisinier. BS fourrier. ⁽¹⁾ BS maître d'hôtel. ⁽¹⁾ BS restauration. ⁽¹⁾ BS restaurateur. BS secrétaire militaire. ⁽¹⁾ BS comptable logisticien. BS gérant de collectivité. BS gestionnaire des ressources humaines. BM logistique. BM spécialiste en ingénierie des compétences (INGCOMP).
Fusilier-protection (FUPRO).	BS fusilier.
Informatique générale (INFOG).	BS informaticien d'informatique générale. ⁽¹⁾ BS informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin. ⁽¹⁾ BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS spécialiste des réseaux et des télécommunications. BS spécialiste des systèmes numériques et du certificat responsable de conduite projet (RCP). BS cybersécurité. BS spécialiste des systèmes numériques. BS hydrographe et météorologiste océanographe titulaire du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM). BM cybersécurité (CYBER). BM technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; BM appui SIC au commandement à la maîtrise de l'information (ASCM I) ; BM assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC). ⁽¹⁾
Inspecteur de la sécurité de la défense (INSED).	BS inspecteur de la sûreté navale. ⁽¹⁾ BS inspecteur de la sécurité de la défense.
Maintenance aéronautique (MAERO).	BS électromécanicien d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS électronicien d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS mécanicien d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS mécanicien de bord d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS maintenance porteur aéronautique. BS maintenance avionique aéronautique. BS armement aéronautique navale. BS personnel navigant technique (PNTECH). BM gestion pont d'envol hangar.

Mécanique (MECAN).	BS spécialiste d'atelier naval branche MECSY. BS mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte. ⁽¹⁾ BS mécanicien-électricien de direction de port. ⁽¹⁾ BS mécanicien-électricien automobile. ⁽¹⁾ BS mécanicien-électricien de base navale. ⁽¹⁾ BS mécanicien naval. BS électromécanicien sur sous-marin, branche MECAN (EMSOU/MECAN) BS électrotechnicien titulaire du BM logistique (LOG). BM hydraulique (HYDRAU). BM logistique (LOG). BM chef de service navire sur petit bâtiment (COMENERG). BM atomicien de spécialité mécanicien naval titulaire de la mention : maître adjoint chaufferie, machine ou usine électrique sur porte-avions nucléaire (MADJ ATO PAN). BM machine thermique (MACHTHERM) BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO) titulaire de l'un des certificats suivants : — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C QAPROSNA) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C QAPROSFE) ; — chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (C QAPROSLE).
Conduite nautique (NAUTI).	BS navigateur. ⁽¹⁾ BS navigateur-timonier.
Opérations-environnement (OPENV).	BS météorologiste océanographe. BS guetteur de la flotte. BM hydrographe BM météorologiste océanographe et opérations (ENVMOPS).
Opérations de guerre des mines (OPGDM).	BS détecteur anti-sous-marins titulaire du certificat supérieur de lutte contre les mines (CLUTTEMINSUP). ⁽¹⁾ BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM). BS plongeur démineur. BM technologie des systèmes armes-équipement du domaine des opérations branche GDM (TECHOPS/GDM).

Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).	BS détecteur. ⁽¹⁾ BS électronicien d'armes. ⁽¹⁾ BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM). BM systèmes d'armes missiles sol-air (SAM). BM Expert en technologie des systèmes armes équipements du domaine opérations branche systèmes de lutte au-dessus de la surface (TECHOPS/SLAS). BM systèmes de direction de combat (SDC). BM opérations aéro/maritimes (branche surface) (OPS/AM branche surface).
---	--

Opérations de lutte sous la mer (OPLSM).	BS détecteur anti-sous-marins. ⁽¹⁾ BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : — certificat d'analyste en guerre acoustique (CANALBRUIT) ; — chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque type « Rubis » (C CHEFCOSNA) ; — chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C CHEFCOSFE) ; — chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (C CHEFCO M51) ; — chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; BS navigateur ⁽¹⁾ ou BS de navigateur-timonier titulaire du certificat : — de chef de quart navigation de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Rubis » (C QUANAV SNA) ; — de chef de quart navigation de sous-marin nucléaire d'attaque de type « Suffren » (C QUANAV SFE). BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : — technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations, branche sous-marine (TECHOPS/SOUM) ; — opérations aéromaritimes, branche sous-marin (OPS/AM, branche SOUM) ; — acoustique et vibration (ACOUVIB). BS navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque. BM opérations aéromaritimes (branche sous-marin) (OPS/AM branche sous-marin) de spécialité navigateur-timonier. BM Expert en technologie des systèmes armes équipements du domaine opérations branche systèmes de lutte au-dessous de la surface (TECHOPS/SLSM). BS détecteur anti-sous-marin ⁽¹⁾, ou BS opérations ou BS opérations sur sous-marin titulaire du BM électronicien (ELECTRO) ou du BM technologie des systèmes armes-équipement du domaine des opérations (TECHOPS). BM technologie des systèmes armes-équipement du domaine des opérations branche LSM.
---	--

Opérations transmissions (OPTRA).	BS radiotélégraphiste. ⁽¹⁾ BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS spécialiste des réseaux et des télécommunications. BS spécialiste des systèmes numériques. BS transfiliste. ⁽¹⁾ BS transmetteur. ⁽¹⁾ BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : — systèmes satellites (COMSAT) ; — cybersécurité (CYBER) ; — réseaux (RESEAUX) ; — sécurité des systèmes d'information (SSI) ⁽¹⁾ ; — technologie des communications (TECHNOCOM) ; — télécommunications (TELECOM) ; — technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; — appui SIC au commandement à la maîtrise de l'information (ASCMI). BS cybersécurité.
Psychologie appliquée (PSYAP).	BS infirmier. ⁽¹⁾ BS de toutes spécialités titulaire d'un master de psychologie.
Relations publiques (R PUB).	BS de toutes spécialités.
Renseignement (RENS)	Renseignement du deuxième niveau (CRENS 2) et BS de toutes les spécialités titulaires d'un des certificats suivants : — opérateur linguiste d'interception (COPLIN LOR ou EUR) ; — détecteur et analyste des signaux électromagnétiques (CDASEM) ; — opérateur d'écoute de deuxième niveau (COPECOUT2) ; — interpréteur d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA) ; — analyste ROEM de deuxième niveau (CANAROEM2) ; — analyste traitant de deuxième niveau (CANATRAIT2) ; — renseignement d'origine humaine marine de deuxième niveau (CRHM2) ; — analyste de guerre électronique depuis plus de trois ans (CANELINT confirmé). BS analyste du renseignement d'origine électromagnétique (ANAROEM). BS analyste du renseignement d'origine image (ANAROIM). BS analyste traitant du renseignement (ANATRAIT). BS détecteur et analyste des signaux électromagnétiques (DASEM). BS opérateur d'écoute (OPECOUT). BS opérateur linguistique d'interception (OPLIN LOR). BM analyste en guerre électronique (ANAGE). BM renseignement (RENS).

Sécurité (SECUR).	BS électromécanicien de sécurité. ⁽¹⁾ BS marin-pompier. BS sécurité du navire (SECNAV). BS marin-pompier de la flotte (MARPO). BS marins-pompiers de Marseille. BS maîtrise des risques nucléaires (MRN). BM environnement/prévention (ENV/PREV). BM chef de garde marins-pompiers (CDG). BM chef de garde marins-pompiers de Marseille (CDM). BM marins pompiers (MARPO). BM marins-pompiers de Marseille (MAPOM).
Tactique aéronautique (TACAE).	BS détecteur navigateur aérien. ⁽¹⁾ BS détecteur anti-sous-marins de bord. ⁽¹⁾ BS électronicien de bord d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique. ⁽¹⁾ BS opérations/détecteur navigateur aérien. ⁽¹⁾ BS opérations branche aéronautique. BS détecteur anti-sous-marin de bord/détecteur de bord bouées d'aéronautique. BS guerre électronique et transmission de bord. BS spécialiste hélicoptère d'aéronautique navale. BS contrôleur d'aéronautique. BS opérations aéromaritimes PMISS. BM opérations aéro/maritimes (branche aéronautique) OPS/AM aéronautique.
⁽¹⁾ les brevets, les brevets supérieurs et certificats ne sont plus attribués.	

Art. 5. L'arrêté N° 568-2021/ARM/DPMM/SRM/OFF du 31 août 2021 fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine par concours à l'École militaire de la flotte et l'arrêté N° 542-2021/ARM/DPMM/SRM/OFF du 31 août 2021 fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la Marine sur demande et au choix sont abrogés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Art. 6. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la Marine,*

Éric JANICOT.